

LES OBSERVATIONS DES MIS EN CAUSE!(SUITE)

Dans l'affaire dite de pétrolegate, il y avait bien à redire, puisque cette affaire qui a entamé la réputation des certaines personnes, mérite que toute la lumière soit faite. Et il vous en souvient que dans une démarche unilatérale(puisque l'un des porte paroles du gouvernement n'a pas confirmé)... Page 2 & 6



LES CANDIDATURES OUVERTES POUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA HAAC

N° 751 du 26 janvier 2022 Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité
Site: www.lemessenger-actu.com



Togo-EPU

ÇA PASSE BIEN, DES AVANCÉES SALUÉES

Les recommandations finales attendues le 28 janvier

Le Togo était lundi dernier devant le comité des droits de l'homme de l'ONU, plus précisément devant le Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel(EPU) à Genève en Suisse. Il s'agissait pour notre pays, au cours de cette 40e session de ce groupe de Travail, de présenter, les actions entreprises ou mises en place pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Ce passage devant le comité des droits de l'homme, encore appelé Examen Périodique Universel(EPU) aura permis aux officiels togolais en l'occurrence le ministre Trimua des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des relations avec les Institutions de la république, et le ministre Ayéwouadan de la Communication et des Médias, présents à Genève pour la circonstance, de présenter les efforts fournis par le gouvernement pour l'encrage des droits de l'homme, de 2016 à 2021.



Page 3

Transport interurbain Page 4

LA SOTRAL RÉCEPTIONNE 22 NOUVEAUX BUS



Togo-secteur pétrolier-Rapport provisoire d'audit

LES OBSERVATIONS DES MIS EN CAUSE !(SUITE)

Dans l'affaire dite de pétrolegate, il y avait bien à redire, puisque cette affaire qui a entamé la réputation des certaines personnes, mérite que toute la lumière soit faite. Et il vous en souvient que dans une démarche unilatérale(puisque l'un des porte paroles du gouvernement n'a pas confirmé), il a été procédé à un audit en lieu et place de la réconciliation des données, ce qui se fait d'ailleurs "habituellement". Mais les résultats de cet audit, non seulement n'ont pas convaincu le gouvernement qui a décidé de ne pas en tenir compte, mais aussi et tout naturellement, les mis en cause. Pour éclairer la lanterne de l'opinion, nous avons entamé la publication des observations faites par ces mis en cause, que sont Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh-Nofoumi sur le rapport provisoire d'audit du 23 novembre 2020. Dans cette édition nous publions le reste des observations.

Ainsi, il s'agit des analyses et questions, comme ce fut le cas dans les publications passées, au vu des observations spécifiques portant sur la transparence de la procédure d'appel d'offres, la présentation biaisée et partielle des sociétés MANAGEMENT HYDROCARBURE et TOGO PHENIX CORPORATION (page 7, paragraphe n°2.5 et page 17), la présentation biaisée et partielle de la coopération de M. Fabrice Affatsawo ADJAKLY au cours de la mission d'audit, la présentation biaisée et partielle de la coopération du CSFPPP au cours de la mission etc. En nous appuyant bien évidemment sur les observations des sieurs Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh-Nofoumi dont nous avons réussi à prendre connaissance de l'économie.

De l'analyse des clauses des contrats d'approvisionnement (page 14, paragraphe n°4.1.2) « Aucune durée n'a été fixée (...) » pour l'exécution des contrats « Ce qui entraîne des livraisons simultanées de plusieurs contrats en violation de la méthode First InFirst Out (FIFO) en matière de gestion des stocks « A ce niveau, les sieurs Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh-Nofoumi, tels des enseignants dans un amphithéâtre face aux étudiants ont tenu à rappeler bon nombre de notions en ce qui concerne la méthode FIFO. Pour ces derniers, l'expression « livraison de produits « fait référence au fait pour un fournisseur d'emmener ses produits pour les décharger dans les bacs de la STSL. » Si les auditeurs avaient pris la peine de lire la documentation qui leur a été fournie, ils se seraient rendus compte que le texte parle du FIFO pour les sommiers et non pas pour les livraisons. Si la mission n'avait pas confondu les termes « sommiers » et « livraisons », elle se serait rendue compte que sur toute la période audité, l'apurement des

sommiers selon le FIFO a toujours été respecté » ont-ils appliqué aux insinuations des auditeurs. Plus loin, ils affirment que « contrairement à ce qu'affirment les auditeurs, la méthode FIFO n'interdit pas de faire entrer dans le stock de nouveaux produits tant que les produits de contrats antérieurs ne sont pas intégralement entrés. La méthode FIFO consiste simplement, d'un point de vue comptable, à prendre en compte les produits des contrats antérieurs (« first in » : premier entré) en priorité (« first out » : premier sorti) par rapport aux produits des contrats postérieurs lors de la sortie du stock des produits ». Pour ceux qu'on peut considérer comme les personnes ciblées à haute dose par le rapport d'audit dans sa version provisoire, « l'application de la méthode FIFO telle que recommandée par les auditeurs (« Pour un produit donné on ne peut pas entamer une nouvelle livraison tant que les quantités du contrat précédent ne sont pas totalement livrées », page 15) conduirait inéluctablement à des ruptures d'approvisionnement de produit



à la pompe pour les consommateurs. Or, l'une des missions du CSFPPP, remplie avec succès depuis 2008, est précisément d'éviter qu'une telle situation se produise « .En conclusion, pour

les Adjakly et Kondo Comlan, la recommandation n°2 invitant le Ministre du commerce à faire respecter le principe FIFO est une recommandation superflue. » La recommandation n°2 tendant à refuser d'entamer une nouvelle livraison tant que les quantités du contrat précédent ne sont pas totalement livrées est une recommandation inappropriée », ont-ils précisé.* Le coordonnateur signe des contrats d'approvisionnement » alors qu'il ne dispose d'aucune délégation signature « Pour les sieurs Adjakly et Kondo Comlan » cette affirmation des auditeurs ne correspond pas à la réalité. Ainsi, selon l'usage et la pratique, le Ministre en charge du commerce signe le contrat cadre et le Coordonnateur, est en charge de l'exécution du contrat, signe les avenants au



contrat cadre « .Avec une précision de taille que » s'il est arrivé dans le passé que le Coordonnateur signe le contrat cadre, c'est pour cause d'empêchement du président du CSFPPP, et en toute hypothèse en parfaite connaissance de cause e tavec l'accord de ce dernier « .

En conséquence, la recomman-

selon les mis en cause.* » La clause relative à la propriété des produits (...)viole l'esprit des commandes publiques et laisse entrevoir des risques comme par exemple l'utilisation de deux pricing différents lors des facturations pour les produits livrés par un même tanker le même jour « » Le CSFPPP invite les auditeurs à expliciter le contenu tangible de l'esprit qu'ils invoquent, et à préciser les dispositions légales qui sous-tendent ledit esprit, afin de mettre les intéressés en mesure d'exercer leur droit de réponse » ont-ils écrit tout en relevant que « la clause relative à la propriété des produits est une clause de réserve de propriété classique en matière contractuelle, dès lors que des produits sont remis entre les mains de l'acheteur (en l'espèce l'Etat via

gociation du prix d'achat. Il n'en est rien et cela n'est jamais produit : le pricing appliqué est celui convenu avec le trader lors de la signature du contrat. Toujours dans cette partie, les mis en cause avancent que » l'exemple auquel se réfèrent les auditeurs (« l'utilisation de deux pricing différents lors des facturations pour les produits livrés par un même tanker le même jour ») illustre au contraire un cas où c'est l'Etat togolais qui a demandé et obtenu une réduction du prix pour bénéficier, malgré ses engagements contractuels, de la chute des cours liée au contexte de la Covid-19, d'où l'application de deux prix différents sur des produits livrés par un même tanker le même jour.

En conclusion, la recommanda-

la STSL) mais non encore payés. Si les auditeurs souhaitent supprimer une clause essentielle à l'équilibre contractuel, il convient qu'ils expliquent par quel autre mécanisme de garantie ils entendent remplacer cette clause « .La clause de réserve de propriété n'a aucun rapport avec le pricing appliqué. En affirmant que cette clause «

tion n°4 invitant le Ministre du commerce à supprimer la clause de réserve de propriété du contrat d'approvisionnement est une recommandation inappropriée.

– « La période de pricing du 2e lot du contrat CR/004/APP/C4/2012 (21 novembre au 5 décembre2012) va au-delà de la date limite de livraison du 2elot dudit contrat (30 novembre 2012), ce qui est anormal ». Par rapport à ce point, et en lisant les observations fournies par les mis en cause, on peut lire que « les auditeurs sont invités à préciser les critères sur la base desquels ils jugent de la normalité, afin de permettre aux intéressés d'exercer leur droit de réponse « . » En toute hypothèse, nous souhaitons faire observer que :

– La date limite de livraison est, en pratique, indicative, dès lors que, comme l'ont relevé les auditeurs, les livraisons se font » selon les disponibilités des bacs de la STSL » (page 16) ;

– Les produits livrés sont payés aux traders plusieurs semaines après leur livraison. Par conséquent, si la période de pricing dépasse de 5 jours la date limite de livraison prévue au contrat,

Suite à la page 6

Togo-EPU

ÇA PASSE BIEN, DES AVANCÉES SALUÉES

LES RECOMMANDATIONS FINALES ATTENDUES LE 28 JANVIER

Le Togo était lundi dernier devant le comité des droits de l'homme de l'ONU, plus précisément devant le Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel (EPU) à Genève en Suisse. Il s'agissait pour notre pays, au cours de cette 40e session de ce groupe de Travail, de présenter, les actions entreprises ou mises en place pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Ce passage devant le comité des droits de l'homme, encore appelé Examen Périodique Universel (EPU) aura permis aux officiels togolais en l'occurrence le ministre Trimua des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des relations avec les Institutions de la république, et le ministre Ayéwouadan de la Communication et des Médias, présents à Genève pour la circonstance, de présenter les efforts fournis par le gouvernement pour l'encrege des droits de l'homme, de 2016 à 2021.



Dans une déclaration liminaire, le Ministre Trimua, a salué « l'engagement constructif des partenaires techniques et financiers notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), l'Union européenne (UE) et les pays amis, pour leurs appuis multiformes dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Togo ». Il a ensuite relevé

cales, de la chefferie traditionnelle, des organisations de la société civile, du secteur privé et des médias à travers une dizaine d'ateliers régionaux et nationaux », a-t-il fait savoir.

C'est donc un rapport national d'environ 22 pages qui a été présenté à Genève par le Togo. Il s'articule autour des points tels que la mise en œuvre des recommandations acceptées, la mise en œuvre des recommandations notées, les difficultés liées à la mise en œuvre des recommandations et les attentes et besoins d'assistance. Cet

salué les réformes et dispositions juridiques mises sur pieds au Togo en vue de renforcer et de garantir davantage les libertés et les Droits humains dans tous leurs compartiments.

Que ce soit sur la ratification par le Togo de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille, sur la convention relative au statut des apatrides de 1954, les efforts du Togo en matière des droits des femmes notamment en matière



notamment grâce au plan national de développement sanitaire, la réforme du code électoral, le dialogue avec l'opposition, etc... tous ces points ont trouvé satisfaction de la part des pays membres qui ont salué les progrès enregistrés par le Togo, après bien sûr, plusieurs questions qui ont nécessité des éclaircissements de la part des officiels togolais.

Outre ces encouragements, quelques recommandations à la volet ont été faites au Togo. Il a été ainsi demandé de revoir la législation pour garantir le droit à la liberté d'expression et de presse, faciliter le travail des journalistes et des bloggeurs, prendre des mesures pour assurer la liberté de conscience et de religion, enquêter sur les allégations d'arrestations arbitraires et violentes, libérer toutes les personnes détenues pour avoir exprimé leur droit à la liberté d'expression, respecter les droits des prisonniers etc...

Ces recommandations qui en réalité ne sont pas des injonctions, contrairement à ce que certains auraient voulu ou pensé, seront finalisées par le groupe de travail, adoptées avant d'être soumises au Togo le 28 janvier prochain. Mais ici aussi, il faut préciser que le Togo aura toujours son mot à dire sur ces recommandations. Il donnera sa position après les avoir examinées. Il pourra éventuellement recadrer certains aspects, s'il voit qu'elles ont été mal appréciées ou cernées par manque d'informations.

Retour sur la notion de l'EPU, son objectif et comment est-ce qu'il se déroule

L'Examen Périodique Universel

(EPU) est un mécanisme unique du Conseil des droits de l'homme ayant pour but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans chacun des 193 États membres des Nations Unies.

L'examen a lieu dans un groupe de travail à Genève et dure environ 3h30. Celui-ci est composé de tous les États-membres des Nations Unies et présidé par le Président du Conseil. Chaque session commence par une déclaration limi-

naire du pays examiné, suivies de la présentation de son rapport national ainsi que de ses réponses aux questions écrites envoyées par les États dix jours avant l'examen.

A la suite de cette présentation, s'engage un dialogue interactif, durant lequel les États prennent la parole afin de poser des questions et faire des recommandations sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Lors de ce dialogue interactif, l'État examiné prend régulièrement la parole pour répondre aux questions et commenter les recommandations.

L'EPU mesure le respect par l'État de ses obligations internationales contenues notamment dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Instruments des Droits de l'Homme auxquels l'État est partie (traités ratifiés par l'État concerné), les Déclarations d'engagements prises par l'État (notamment celles prises par les candidats au Conseil des droits de l'homme) ou encore le Droit International Humanitaire applicable.

L'examen du Togo qui s'est tenu le 24 janvier 2022, au Palais des Nations Unies, s'est fait sur la base du rapport national d'informations qu'il a soumises d'une part ; d'autre part, il s'est basé sur la compilation d'informations provenant de rapports d'experts des droits de l'homme, d'organes créés par des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies. Mais également sur la base du rapport alternatif produit par les institutions nationales des droits de l'homme, des organisations régionales et la société civile.

LM



méthodologie qui a conduit à la rédaction du rapport, qui selon lui a été participative et inclusive.

« S'agissant de la méthodologie et du processus d'élaboration du rapport, il faut relever qu'il a été élaboré suivant une approche participative et inclusive avec l'implication de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et des autres institutions de la République, des services déconcentrés et des collectivités lo-

exercice, faut-il le rappeler, est conforme au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme.

A tous ces points précités, tout s'est bien passé à Genève devant 95 pays qui ont porté un intérêt particulier sur les questions de droits de l'homme au Togo. Tour à tour, tous ces pays, à travers leur représentant ont félicité et encouragé l'engagement du Togo pour les Droits de l'Homme. Ils ont

de l'autonomisation, de participation à la vie politique, l'amélioration des conditions dans le secteur éducatif, la lutte contre la traite des enfants, les efforts en matière de décentralisation et d'harmonisation des lois, de la protection sociale et de santé, de la lutte contre la propagation de la covid-19 via des mesures de dépistage et de vaccination, les efforts engagés par le Togo pour la réduction de la pauvreté et l'impact de la covid-19

Transport interurbain

LA SOTRAL RÉCEPTIONNE 22 NOUVEAUX BUS

La société des transports de Lomé (SOTRAL) a reçu hier mardi 25 janvier à Lomé, 22 nouveaux bus de fabrication Biélorusse, lors l'une cérémonie solennelle qui a rassemblé un gratin de personnalités, parmi lesquelles, le Ministre des Transports routiers, aériens et ferroviaires Affoh Atcha-Dedji, le ministre en charge de la sécurité, Yark Damehame et le Ministre de l'industrie de la Biélorussie.



Pour Affoh Atcha-Dedji, les 22 bus réceptionnés pour un montant total de 2276 000 dollars, sont accompagnés d'un conteneur de pièces de rechanges pour leur maintenance, des outillages, des équipements pour les ateliers. Il est aussi prévu un programme de formation avec une assistance technique biélorusse sur six mois. Les bus sont en adéquation avec les caractéristiques du réseau routier du Grand Lomé. « Ils sont assez robustes, avec des suspensions en lames renforcées, leur permettant d'emprunter des terrains difficiles. Ils sont dotés d'un moteur fiable », a laissé entendre le ministre Atcha. La réception de ces bus, a-t-il ajouté,

afin de satisfaire les besoins et souhaits de déplacement sans cesse croissants des populations. « Il ne peut en être autrement, car, depuis quelques années déjà, notre pays le Togo s'est engagé dans le processus de réformes relatives au transport, épine dorsale de toutes activités économiques et moteur du Plan national de développement avec un effet structurant sur les autres activités », a indiqué le ministre qui a également remercié le Ministre de l'Industrie de la Biélorussie et le DG du groupe AFTRADE, fournisseur de ces autobus. Les premiers responsables et l'ensemble du personnel de la SOTRAL ne sont pas du reste. « Je voudrais également adresser



créer de nouvelles lignes. « Ces 22 bus vont nous permettre de renforcer l'effectif du parc de la SOTRAL. Ces bus vont servir à renforcer le réseau actuel. Nous avons deux réseaux en un pour 10 lignes dédiées au transport des concitoyens à Lomé et 10 lignes dédiées au transport des étudiants. La fréquence du temps d'un bus à un même arrêt est aujourd'hui de l'heure où du demie-heure. Nous voulons passer à 20 minutes sur le réseau ordinaire et ensuite renforcer le transport des

la parole au nom des étudiants de l'Université de Lomé, à l'occasion de la cérémonie de réception officielle des 22 nouveaux bus, pour témoigner leur entière reconnaissance à son excellence le président de la République, pour sa politique et sa vision à l'endroit de la jeunesse togolaise en général, et des étudiants en particulier. En effet, a-t-elle indiqué, jusqu'en 2016, le service de transport des étudiants de Lomé était assuré par l'université elle-même avec

placements exprimés par nos camarades étudiants habitant les localités non ou mal desservies », a-t-elle indiqué.

« Nous sommes rassurés que la réception de ces nouveaux bus qui seront mis à la disposition des étudiants, permettra de renforcer le nombre de bus sur le réseau de transfert de l'Université et par conséquent d'adapter l'offre à la demande des étudiants dans un contexte marqué par la pandémie à coronavirus, de réduire la sur-



cadre bien avec la feuille de route 2020-2025 du gouvernement, notamment en son ambition V qui veut « affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de service ». Elle s'inscrit tout naturellement dans une dynamique de facilitation de la mobilité des populations du Grand Lomé et de la lutte contre l'insécurité routière et témoigne de la volonté du Chef de l'Etat, de promouvoir les transports urbains par autobus

mes félicitations au Directeur Général de la SOTRAL pour son leadership dans la mise en œuvre de ce programme du gouvernement et à travers lui, l'ensemble du personnel de la SOTRAL, pour les efforts fournis au quotidien afin d'assurer le déplacement des populations du Grand Lomé », a déclaré le ministre. Pour sa part, le DG de la SOTRAL Dr Michel Tindano a indiqué que ces nouveaux bus permettront de



étudiants sur les deux campus. Après cela, nous comptons ouvrir des lignes supplémentaires notamment la ligne legbassito pour les étudiants et puis sur le réseau ordinaire, ouvrir la ligne de Togo 2000 supprimée entre temps par manque de bus et la ligne de Kégué », a indiqué le DG de la SOTRAL qui a remercié les premières autorités pour leur engagement et leur écoute permanente. Les bénéficiaires à l'instar du représentant des étudiants ont été très heureux Pour Agbogbé Joelle Priskila Abra étudiante à l'Université de Lomé qui s'exprimait au nom de ces collègues, c'est une immense joie pour eux de pren-

une dizaine de bus. Le réseau d'alors était constitué de 5 lignes. Le transfert du service de transport des étudiants de l'Université de Lomé à la Sotral, intervenu en 2016, a été saluait pour toute la communauté estudiantine. « dans un premier temps, les travaux de restructuration effectués par la Sotral ont permis d'étendre le réseau estudiantin qui est passé de 5 à 6 lignes en 2016, puis à 7 lignes en 2018 et à 10 lignes en 2021 avec une moyenne de deux bus par ligne », a-t-elle indiqué. « Ces travaux de restructurations de Sotral ont permis de répondre tant soit peu aux besoins de dé-

charge observée dans les bus sur certaines courses, d'assurer la ponctualité et la régularité de passage des bus », a-t-elle fait savoir. Parlant au nom des bénéficiaires de SOTRAL, Maman SOTRAL, a fait part des avantages offerts à la population par la société SOTRAL en terme de coût des transports et a vivement remercié le Chef de l'Etat et la société SOTRAL pour l'acquisition de ces nouveaux bus qui permettront d'avoir de nouvelles lignes et de mieux servir les anciennes. Le Togo ambitionne acquérir 150 nouveaux bus d'ici 2025.

LM

BREVES

LE CADRE PERMANENT DE CONCERTATION A TENUE SA PREMIERE REUNION

Le cadre permanent de concertation (CPC) a tenu le vendredi 21 janvier 2021 une première réunion à Lomé au cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires. La rencontre a connu la présence effective des responsables et représentants des partis politiques ayant participé du 19 janvier au 13 juillet 2021 à Lomé à la concertation nationale entre acteurs politiques

(CNAP), ainsi que de deux membres représentant l'ensemble des députés indépendants à l'assemblée nationale. L'objet de cette première réunion, a déclaré le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Payadowa BoukpeSSI, à l'ouverture officielle de la rencontre "est de prendre connaissance des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du CPC".

LE SOMMET UE-AFRIQUE AU COEUR DES ECHANGES ENTRE FAURE ET ALAIN HOLLEVILLE

Faure Gnassingbé s'est entretenu jeudi 20 janvier 2022, à Lomé avec Monsieur Alain Holleville, Envoyé spécial de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur la tenue, les 17 et 18 février 2022 du sixième sommet Union européenne (UE)-Afrique. La France qui assure la

présidence du Conseil européen depuis le 1er janvier 2022, s'active pour d'ores et déjà assurer la réussite de cette rencontre. À l'instar des autres pays africains, le Chef d'Etat togolais Faure Gnassingbé est attendu à cette rencontre de haut niveau qui sera consacrée au renforcement du partenariat entre l'Afrique et l'Europe.

LE TOGO RECEPTIONNE 750.000 NOUVELLES DOSES DU VACCIN J&J POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19

Le Togo a réceptionné, le jeudi dernier, un nouveau lot de 750.000 doses du vaccin Johnson and Johnson c'est le ministre Moustafa Mijiyawa qui a réceptionné ces doses au nom du gouvernement à l'aéroport International Gnassingbé Eyadéma. Une commande de l'Etat togolais pour renforcer sa campagne de vaccination qui a été élargie récemment aux personnes de 12 ans et plus et aux collégiens et apprentis. Ce lot qui porte à 1,651 millions de doses au total,

va permettre de couvrir un plus grand nombre de la cible de vaccination qui s'est élargie, la semaine dernière, avec l'élargissement de la fourchette de cible vaccinale aux personnes de 12 ans et plus, les collégiens et les apprenants. Pour le ministre de la Santé, « le défi actuel reste celui de la consommation », qui a fait remarquer que l'alibi de « rupture des doses » ne sera plus valable pour ceux et celles qui se cacheront sous ce prétexte pour ne pas visiter.

LES CANDIDATURES OUVERTES POUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA HAAC

L'Assemblée nationale vient d'entamer le processus de renouvellement des membres de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la Communication (HAAC). Un appel à candidature signé de la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yawa Djoigbodi Tsègan a été rendu public à cet effet.

Il est précisé que six membres seront élus par l'institution législative. Quatre vont venir de la liste des professionnels des médias établie par l'Observatoire Togolais des médias (OTM), et deux personnes n'appartenant ni aux médias, ni à la presse, ni aux institutions de la république, se-

ront également retenues. La candidature est libre et individuelle, mais elle est soumise aux conditions suivantes : Être de nationalité togolaise, Jouir de ses droits civils et politiques, Justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle, N'avoir pas été sanctionné pour manquement à la déontologie, à l'éthique ou aux lois dans les 10 ans précédant sa candidature, Ne pas appartenir à un organe dirigeant d'une formation politique. Les candidatures sont ouvertes du lundi 24 janvier jusqu'au 14 février 2022, et l'élection des candidats retenus aura lieu en séance plénière publique dans les jours suivants

ANNONCE



CENTRO S.A., BP: 20744 Lomé-Togo

Tél: +228 22 22 56 83 /

Fax: + 228 22 22 62 52

Mail: info@centro-togo.com

web: www.centro-togo.com

PHARMACIES DE GARDE LOMÉ DU 24 AU 31 JANVIER 2022

BOULEVARD

Bd. Du 13 Janv. Doulassamé
22 21 65 49 90 89 28 49

CENTRE

46, Rue de la Gare (face SGGG)
22 21 83 30

BON SAMARITAIN

BE PA de SOUZA/Hôpital de BE
22 21 45 30 91 34 41 94

OCAM

Rue de L'ENTENTE 22 21
62 05 92 85 99 55

ADJOLOLO

1319, Rue de la charité proche du
CMS de Nyekonakpoe
22 21 05 13 97 93 86 59

HOPITAL

Face Hôpital CHU -Tokoin
22 20 08 08

ST KISITO

Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM
22 21 99 63 96 80

09 64

MAIRIE

Face Mairie 22 21 26 39

LA PROSPERITE

Bd Eyadéma entre l'immeuble EDA
OBA et la Direction Police Judiciaire
(DPJ) 22 22 06 22 70 44 86 96

GBEZE

Boulevard Jean Paul II 22 26 32 61

BAH

Face EPP Hédzranawé
22 26 03 20 90 55 79 59

St PIERRE

Sagboville Hédzranawé. Boulevard
Haho 22 26 19 73 70 43 26 67

DEO GRATIAS

Rue Notre Dame de la Miséricorde
KEGUE DINGBLE
96 28 57 13 96 80 08 93

PEUPLE

Marché NUKAFU 22 26 84 22

UNION

Bd Malfakassa, face crèmerie BA-
MUDAS - BE KPOTA
22 27 71 64 96 32 97 26

O GRAIN D'OR

Carrefour Zorrobar, Grand contour-
nement 22 70 06 90 70 59

09 53

CITE

Bd. du 30 Août
22 25 01 25 99 08 15 35

BESDA

Adidogomé-Aménopé, Route de
Kpalimé 22 51 05 29 70 42 68 25

CONSEIL

Carrefour du CEG Sagbado Logoté
93 10 92 92 96 80 21 37

EPIPHANIA

Rue de La Pampa, Carrefour AGBE-
MADON, ADIDOGOME 70 40 10
52 96 80 10 04

POINT E

506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti
Djidjolé dans le von de la pharma-
cie Djidjolé 22 25 64 80 90
37 45 96

VERTE

Face Ecole du Parti Klikamé
22 25 03 26 91 9850 17

DELALI

En face de l'hôpital de Cacavéli à
100m entre la Cour d'Appel et le
marché de Cacavéli
93 64 53 72 96 32 97 54

NATION

Face ancien Marché TOTSI
22 25 99 65 96 80 09 47

LAUS DEO

Rte de Léo 2000, face Clinique Bes-
thesda - quartier Adidoadin
22 25 15 05 93 00 65 75

VITAFLORE

Agoè Vakpossito à 100 m de la sta-
tion Shell Agoè Vakpossito
70 40 22 86

MAINA

Avédji A 500m du carrefour Y sur la
soie expresse non loin du Centre
Médico-Chirurgical Source de Vie
70 43 65 34 96 80 10 15

EL-SHAMMAH

Sise à Amadahomé à côté de la
Maison des Jeunes 70 43
25 85

EXCELLENCE

Agoè Démakpoé Voie CEDEAO
22 51 77 87 93 27 95 54

VITAS

Située à Agoè Assiyéyé du côté
ouest 22 25 63 43

DIVINA GRACIA

Quartier Agoè-Fiovi, Rond point
Cool Catch (ancien carrefour Ba-
fana-Bafana
93 83 91 00 96 80 10 21

ESPACE VIE

Agoè Logopé, face bar Plaisir 2003
99 85 89 07

NABINE

Sise à Agoè Anomé dit Plateau
(Route du Bar Plateau)
93 36 26 26 98 97 97 96

LA GRÂCE

Près de l'Auberge Sahara avant la
Station SUN AGIP Agoè
22 25 91 65 90 56 16 81

MBA

Agoè-Légbassito. Route de Mission
TOVE, 300 mètres après le marché
de Légbassito 70 27 81 81

ZONGO

Togblékopé carrefour Hermann
entre Orabank et la station Sanol
Togblékopé 70 49 96 55
99 99 22 39

AMEN

Marché Adétikopé, près de l'Eglise
Catholique Christ-Roi 90 88
55 88 97 18 02 02

SANGUERA

Près du Lycée de Sanguéra
70 42 80 80 99 90 89 72

GANFAT

AGOE DALIKO près du Carf EDEM
(CAMP GP)
22 55 08 15 70 22 15 15

EL-SALI

Rte Lomé-Kpalimé, Aflao Apédokoè
Gbmamé, à 50 m de la quincail-
lerie MACO 93 54 24 11 70
12 44 44

BAGUIDA

Face CMS de Baguida 70 42 47 77

LA FLAMME DAMOUR

Sise à Agodékè, route d'Aného
70 45 70 14

RDS souhaite une Prompte guéri-
son aux patients.

LA PREMIÈRE ÉDITION DU DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL SUR LA FISCALITÉ S'EST TENUE À LOMÉ

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a organisé les 20 et 21 janvier derniers la première édition du dialogue interprofessionnel sur la fiscalité. « Décentralisation et fiscalité locale », c'est le thème qui meuble les travaux qui se sont déroulés en mode physique et virtuel et a réuni des professionnels de la fiscalité, élus locaux, chercheurs, ou encore opérateurs économiques, autour de divers sous thèmes.

La décentralisation et la fiscalité : une course à l'inventivité, les communes du Togo face aux défis de mobilisation des ressources, politique décentralisation et autonomie financière des collectivités locales au Togo, les ressources propres des collectivités locales en droit fiscale puis la mobilisation des recettes fiscales par l'Otr en temps de Covid, sont entre autres sous thème qui étaient inscrits à l'ordre du jour.

Selon Philippe Kokou Tchodié, Commissaire général de l'OTR, ce dialogue se veut un rendez-vous entre afin d'appréhender non seulement l'interrelation entre la décentralisation et la fiscalité, mais également de mettre à la



disposition de l'Otr et des communes des stratégies et des outils devant leur permettre d'accroître considérablement les ressources pour l'autonomie financière des communes.

Pour le Commissaire général de l'Otr les conclusions et recommandations de la rencontre per-

mettront de relever les nombreux défis liés à la fiscalité locale dans un environnement en perpétuel changement.

Le représentant du Ministre de l'Administration territoriale qui a au nom de son ministre de tutelle salué l'initiative, a égale-

ment apprécié le thème de la rencontre, qui selon lui est d'actualité. Selon lui, la décentralisation et la fiscalité sont par nature deux choses intimement liées et forment deux volets de la réforme politique du pacte républicain du Chef de l'Etat, réforme, fondée sur l'existence du service

public fort et performant à même de contribuer au rapprochement des acteurs et au développement socioéconomique du pays.

C'est le Directeur de cabinet au Ministère de l'Economie et des Finances, Kossi Tofio qui a ouvert les travaux.

Togo-secteur pétrolier-Rapport provisoire d'audit

LES OBSERVATIONS DES MIS EN CAUSE ... !(SUITE)

Suite de la page 2

comme c'est le cas dans le contrat relevé par les auditeurs, cela n'engendre ni risque, ni préjudice pour l'Etat. Cela est normal et cohérent par rapport aux appels d'offres, puisque le prix convenu est établi sur la base des cours à une date future « .De ce fait, la recommandation n°5 invitant le Coordonnateur à veiller à la cohérence des stipulations contractuelles est une recommandation superflue.

« Des dispositions des contrats donnent la latitude au fournisseur de faire le choix entre un pricing unique ou deux pricing alors qu'il a déjà été prévu dans le contrat qu'il sera appliqué deux pricing. Cette ouverture a permis au fournisseur de choisir à plusieurs reprises la période où les prix sont plus élevés, entraînant des préjudices financiers importants pour l'Etat ».

« L'affirmation des auditeurs selon laquelle les fournisseurs auraient choisi à plusieurs re-

prises la période où les prix sont plus avantageux pour eux est surprenante à plusieurs titres » écrivent les nommés Adjakly et Kondo Comlan. « D'une part, le choix entre un ou deux pricing intervient en début de contrat, donc plusieurs jours avant la première période de pricing, donc à une époque où les prix des deux périodes de pricing sont inconnus. Par conséquent, que le fournisseur choisisse un ou deux pricing, il ne peut pas savoir à l'avance si cela sera avantageux ou non pour lui. D'autre part, pour savoir si le choix d'un ou deux pricing a été favorable ou défavorable à l'Etat, il faut pouvoir comparer les cours des deux périodes de pricing. Or, les auditeurs ont indiqué ne pas avoir consulté l'historique des cours (PLATT's). Sur la base de quels chiffres sont-ils parvenus à la conclusion que le fournisseur a choisi à plusieurs reprises la période où les prix sont plus élevés ? Le CSFPPP invite les auditeurs à fournir le détail du calcul des » préjudices financiers importants » qu'ils al-

lèguent de façon évasive, à l'instar de certains journalistes « .Et à ces derniers de conclure qu'en » toute hypothèse, la clause donnant au fournisseur une option entre un ou deux prix est le revers de la clause donnant à l'Etat l'option de se faire livrer en un ou deux lots. La suppression de l'option entre un ou deux pricing sera réaliste lorsque l'Etat, via la STSL, sera en mesure de prendre livraison de toutes les quantités commandées en une seule fois « .Et en conclusion, la recommandation n°6 invitant le Ministre du commerce à supprimer l'option entre un ou deux pricing est une recommandation inappropriée.* » Le » contractnumber » [numéro de contrat] figurant sur les factures de VITOL n'a aucun lien avec les numéros des contrats (...) ce qui laisse penser à la mission qu'il existe des contrats parallèles qui sont exécutés ». Il s'agit là d'une allégation extrêmement grave et lourde de conséquences qui repose sur des constats et un raisonnement particulièrement

léger. Comme ne peuvent l'ignorer d'éminents inspecteurs des finances, chaque entreprise a ses propres règles en matière de numérotation des documents, notamment les contrats et les factures. Le « contractnumber » indiqué par le fournisseur est donc « son » numéro de contrat, qui diffère d'un fournisseur à l'autre et qui diffère du numéro de contrat choisi par le CSFPPP.

Certes, le fournisseur est censé ajouter sur sa facture le numéro du contrat tel qu'il est attribué par le CSFPPP. Mais si, en pratique, il omet cette formalité, cela ne suffit pas pour en conclure qu'il existe des « contrats parallèles ». Si les auditeurs ont pu en arriver à une telle conclusion, cela implique qu'ils n'ont pas procédé aux rapprochements entre toutes les factures et tous les contrats qui leur ont été communiqués. Car s'ils avaient effectué ce travail correctement, ils auraient constaté que toutes les factures, quelle que soit leur numérotation,

se rattachent à un contrat ou à un autre. Les auditeurs sont donc invités à retirer leurs allégations sans fondement de « contrats parallèles » imaginaires.* » ...le CSFPPP ne fait pas le suivi des quantités « Selon les sieurs Adjakly et Kondo Comlan, » cette affirmation est fautive : le suivi des quantités est systématiquement réalisé par le CSFPPP « . » Au cours de leur mission, les auditeurs ont demandé aux services du CSFPPP de mettre à leur disposition » les quantités livrées par lot « . Autrement dit, les auditeurs ont demandé à la structure qu'ils devaient auditer de faire le travail de » contrôle et réconciliation des données » à leur place. Les services du CSFPPP ont été contraints de décliner cette requête, faute de quoi le CSFPPP se serait retrouvé dans la position d'être vérificateur de son propre travail. Ainsi donc, la recommandation n°8 invitant le Coordonnateur à assurer le suivi de l'exécution des contrats, est superflue.

LM

Autorité du Bassin du Mono

LES MINISTRES PRENNENT D'IMPORTANTES DÉCISIONS À LOMÉ

La Quatrième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) s'est tenue à Lomé le 21 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Bolidja TIEM, Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise de la République Togolaise, Président du Conseil des Ministres de l'ABM.



Les ministres ont adopté lors des travaux, les résolutions relatives à l'organisation de la 5ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres en République du Bénin, au cours du mois de novembre 2022 l'adoption du rapport d'activités exercice 2021 du Directeur Exécutif de l'ABM ; l'adoption du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) exercice 2022 ; l'exhortation de la République Togolaise à procéder à la notification du projet de

construction du barrage de TETOU à la Direction Exécutive de l'ABM ; l'invitation du Ministère de l'Eau et des Mines du Bénin à mettre à la disposition de l'ABM un Contrôleur financier ; l'instruction de la Direction Exécutive de l'ABM pour la réalisation d'un audit des comptes des exercices des années antérieures (2019, 2020 et 2021) de l'institution. Par ailleurs, les Ministres ont donné l'instruction de la Direction Exécutive de l'ABM pour la résiliation des contrats des Assistants et Stagiaire actuellement employés au niveau de l'Institution et dont le recrutement n'a pas respecté les procédures en vigueur ; l'instruction de la Direction Exécutive de l'ABM au respect des textes en vigueur et du manuel de procé-

abouti à la tenue effective de la présente Session du Conseil des Ministres.

Au terme des travaux, le Ministre de l'Eau et des Mines de la République du Bénin, a remercié le Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise de la République Togolaise, le Gouvernement et le peuple Togolais, pour l'accueil chaleureux et fraternel dont ils ont fait montre à l'égard de la Délégation béninoise, pendant son séjour en terre togolaise.

Il faut rappeler que la Session du Conseil des Ministres a été précédée par la réunion préparatoire du Comité Technique des Experts de l'Autorité du Bassin du Mono, tenue du 18 au 20 janvier 2022 dans la salle de conférence de l'hôtel LA CONCORDE de Lomé, Répu-



dures de l'institution ; l'invitation de chaque Etat Partie à libérer sa contribution financière au budget annuel 2022 de l'Autorité du Bassin du Mono, au plus tard le 31 mars 2022. Les Ministres exhortent, en outre, la Direction Exécutive de l'ABM à poursuivre les efforts de diversification des sources de financement de ses activités. Ils ont pris acte de la présentation des différents projets en cours et en préparation par la Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin du Mono; Par ailleurs, Monsieur Samou SEIDOU ADAMBI, Ministre de l'Eau et des Mines de la République du Bénin, a été désigné pour assurer la présidence du Conseil des Ministres de l'ABM en 2022.

Les Ministres expriment leur gratitude à l'égard des Partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien constant à l'Autorité du Bassin du Mono. Ils adressent leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, pour son implication personnelle ayant

blique Togolaise.

Auparavant, ouvrant les travaux, Bolidja TIEM, Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise de la République Togolaise, a rappelé que la 4ème session ordinaire du Conseil des ministres a pour objectif principal de faire le bilan des activités menées en 2021 et de convenir du programme de travail de ce budget annuel de Direction exécutif pour exercice 2022.

Le ministre a par ailleurs remercié tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent bdjà l'ABM, notamment l'Union Monétaire Ouest Africaine, le Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO, GIZ, l'UICN-PACO, le Centre Régional AGRHYMET et le Centre WASCAL.

La Convention portant statut du fleuve Momo et création de l'Autorité du Bassin du Mono, signé le 30 décembre 2014, et une convention-cadre qui fixe le cadre global de la coopération entre le Bénin et Togo, pour la gestion du bassin du fleuve Mono.

La Rédaction



SOCIÉTÉ TOGOLAISE DES EAUX S.A.

Siège Social : 53, Avenue de la Libération
B.P. 1301 - T6, (+228) 22 21 34 01 - (+228) 22 21 59 03 - Fax : (+228) 22 21 46 13 - Lomé-TOGO

COMMUNIQUE

La Société Togolaise des Eaux (TdE) informe l'ensemble de ses clients sur toute l'étendue du territoire national que les factures de consommation eau du **mois de novembre 2021 arrivent à échéance** dans quelques jours et les invite à honorer le **paiement de leurs factures d'eau dans les délais**.

Par ailleurs, la TdE rappelle que conformément au contrat de service, elle est en **campagne de recouvrement des factures de consommation eau échues sur toute l'étendue du territoire national. Cette campagne concerne également les différentes traites non réglées.**

A cet effet, elle invite ses clients concernés à solder leurs impayés dans les brefs délais, afin d'éviter toute suspension de fourniture d'eau potable.

La TdE rappelle que les **factures de consommation eau** sont payables aux **Caisses de ses Agences**, ainsi qu'à partir des terminaux de paiements électroniques : **FLOOZ, TMONEY, ECOBANK MOBILE, ECO CCP et ALEASE PAY.**

« ENSEMBLE, PRESERVONS L'EAU, SOURCE DE VIE »

Lomé, le 25 JAN 2022

La Direction Générale



Retrouvez-nous sur : www.tde.tg - Facebook - Twitter - Instagram - YouTube

Comptes Bancaires :
UTB : 31004541004000 - BICI : 010005905000182-54 - BIA - TOGO : 00136010775-23 - CCP : E310005625001000-34
ECOBANK : 70102314073257 01 - ORABANK : 402 100 09725-35 - ORABANK SPECIAL : 402 100 18723-07 -
NSIA BANQUE : 220005939012-33 - BIC : 020270600112
NIF : 1000166680



LA FÊTE CONTINUE CHEZ TOGOCOM !

Offrez vous **La fibre** Togocom

à **10 000 F CFA**

~~25 000 F CFA~~




Demandez dès maintenant votre fibre dans une agence Togocom !

Offre soumise à conditions.
Promo valable jusqu'au 06 février 2022.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



Pack **BUSINESS** Pour grandir

Offre **BUSINESS**

www.boaogo.com



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

